



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - *Paris, le 13 juin 2012*

Première reconnaissance de qualification professionnelle en France pour une infirmière québécoise

Paris, le 13 juin 2012 – Maude S., une infirmière québécoise de 31 ans, vient d'obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles pour exercer sa profession en France.

Elle est la toute première infirmière à pouvoir bénéficier de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des infirmiers signé le 30 juin 2010 entre le Ministère de la santé, l'Ordre français et son homologue québécois. Cet ARM s'inscrit dans le cadre de l'Entente, initiée en 2008 entre la France et le Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles, destinée à faciliter et accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'un métier ou d'une profession réglementés sur l'un et l'autre territoire.

Cette infirmière a effectué avec succès le stage de 75 jours exigé par la procédure de l'ARM. Ce stage s'est déroulé dans une clinique médico-chirurgicale du sud de la France grâce à l'engagement des différents partenaires au premier rang desquels l'Ordre national des infirmiers à qui l'ARM a confié la mise en œuvre de toute la procédure, notamment l'organisation et l'évaluation professionnelle du stage, jusqu'à son terme : la décision par la Ministre de la santé d'accorder la reconnaissance de qualification professionnelle pour exercer comme infirmière en France.

L'Ordre national des infirmiers accompagne actuellement une dizaine d'infirmières dans cette procédure dans le cadre d'un partenariat solide avec, outre le Ministère de la santé, de nombreux établissements de santé de statuts publics ou privés désireux de donner leur chance à ces infirmières disposant d'un grand potentiel professionnel.

Dans un contexte de pénurie d'infirmiers et infirmières en France¹, l'action de l'Ordre contribue à l'accroissement de la capacité des établissements de santé à recruter plus facilement et plus rapidement les professionnels qualifiés dont ils ont besoin. Elle offre aux infirmiers québécois la liberté d'être reconnus et de travailler au sein d'un système de santé attractif, pour le plus grand bénéfice de la promotion de la profession infirmière et celui des patients.

¹ Le rapport « Les métiers en 2015 » de la DARES et du Centre d'analyse stratégique avait évalué à 78000 le besoin d'infirmiers supplémentaires entre 2005 et 2015

A propos de l'Ordre national des infirmiers

Avec 116000 membres, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième parmi les sept ordres de professions de santé en France.

Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.

Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.

Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.

Contact presse :

Madame Maryline PECNARD

Secrétaire générale adjointe

Tél : 06 13 77 21 54